

N<sup>o</sup> 14

Darras  
Marie Céline  
Legitime

L'an mil huit cent cinquante le huitième jour du mois de Juin à neuf heures  
 Du matin, Pardevant nous Louis Joseph Obert, Maire, officier de l'état civil  
 De la Commune de Misonnes, Canton et arrondissement de Saint Omer  
 Département Du Nord de la France, a comparu Pierre Joseph Darras,  
 âgé de quarante quatre ans, ouvrier menuisier, Demeurant en cette Com-  
 mune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, qu'il a  
 déclaré être né de lui, en son domicile, au jour d'hui à trois heures  
 Du matin, et de Dame Florentine Leclercq, âgée de quarante deux  
 ans, son épouse, auquel enfant il a été donné les Prénoms De  
 Marie Céline. Les dites présentation et Déclaration  
 ont été faites en présence de Louis Joseph Montubert, âgé de cin-  
 quante cinq ans, Instituteur et Adolphe Joseph Follon, âgé de  
 trente neuf ans, Cabaretier, tous deux Demeurés en cette Commune  
 et a le premier témoin signé avec nous le présent acte le com-  
 parant le second témoin ont déclaré ne savoir signer de  
 ce interpellé, après lecture faite.

L. J. Montubert      J. Obert